



PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS
ETAT-MAJOR DE ZONE

ARRETE n° 2019-00524

Portant modification du guide annexé au règlement interdépartemental de défense extérieure contre l'incendie

**Le préfet de police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-32, L 2225-1 à L 2225-4, L 5211-9-2 et R 2225-1 à R 2225-10 ;

Vu la loi n° 525-2011 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel n° 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté n° 2018-00716 du 08 novembre 2018 portant approbation du schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du préfet de police de Paris n° 2017-00251 du 05 avril 2017 portant règlement interdépartemental de défense extérieure contre l'incendie ;

ARRETE

Article 1 : Le guide annexé à l'arrêté n° 2017-00251 du 05 avril 2017, portant règlement interdépartemental de défense extérieure contre l'incendie, est modifié par sa version du 1^{er} mars 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il peut être téléchargé sur le site internet de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (www.pompiersparis.fr).

Fait à Paris, le **12 JUIN 2019**

Pour le préfet de zone et par délégation
le préfet, secrétaire général de la zone de
défense et de sécurité de Paris

Marc MEUNIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité